Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Marylee HERVET	**procuration à Eloïse DRAPEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23-27

OBJET : ACQUISITION DES LOCAUX DU CABINET MEDICAL SITUE 29 RUE PIERRE CURIE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AZ N° 80

RAPPORTEUR : Monsieur Alain DELANCHY

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article-L.2241-1,
Vu le Code générale des Propriétés des Personnes Publiques (CG3P) notamment les articles L2221-1 et L.2241-1
Vu l'avis de la Commission « Administration Générale – Urbanisme » en date du 16 septembre 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,
Vu l'avis des domaines en date du 24 juin 2026,

Considérant l'arrêt de l'activité du cabinet médical situé 29 rue Pierre Curie à Saint-Pierre-des-Corps,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_27-DE

Considérant la nécessité de maintenir un niveau de service à la santé satisfaisant pour les habitants de la Commune, qu'à ce titre celle-ci envisage de favoriser la poursuite de l'activité de ce cabinet médical en procédant à l'acquisition de ses murs afin de permettre le maintien et le renforcement d'activités médicales,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et la SCI SYMICO pour acquérir les locaux du cabinet médical d'une superficie de 279,64 m² environ, situé sur la parcelle section AZ n° 80, au prix de 310.000 € net vendeur,

L'exposé d'Alain Delanchy entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir les locaux du cabinet médical situé au n° 29 de la rue Pierre Curie à Saint-Pierre-des-Corps sur la parcelle cadastrée section AZ n° 80 appartenant à la SCI SYMICO au prix de 310.000 € net vendeur,

DECIDE d'inscrire cette dépense au budget général,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec condition suspensive et tout acte de vente.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23/09/2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire